

TELEGRAMME

VOTATION FEDERALE DU 10 FEVRIER 2019



à utiliser en cas d'impossibilité de transmettre les résultats via internet

--	--	--

No de commune

RESULTATS

COMMUNE : ... Amnivièrs

Citoyens habiles à voter en matière fédérale

: ... 1859 ...

Manière de voter :

- a. votes par correspondance (voie postale) : ... 837 ...
- b. votes par dépôt à la commune : ... 148 ...
- c. votes à l'urne : ... 39 ...

1. Initiative populaire du 21 octobre 2016 "Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage)"

bulletins entrés : ... 1016 ... blancs : ... 2 ... nuls : ... 11 ...
bulletins valables : ... 1003 ...
OUI : ... 167 ...
NON : ... 836 ...

RESULTATS A COMMUNIQUER IMMEDIATEMENT APRES LE DEPOUILLEMENT AU No 027/606.47.50, SI LA TRANSMISSION NE PEUT ÊTRE EFFECTUEE VIA INTERNET.

Ce télégramme ne remplace pas le procès-verbal signé de la votation. Le procès-verbal doit nous être transmis immédiatement après le dépouillement par courriel (votations-abstimmungen@admin.vs.ch). Le procès-verbal doit ensuite être adressé, par voie postale (courrier A), le lundi 11 février 2019 au plus tard, au Service des affaires intérieures et communales, avenue de la Gare 39, 1950 Sion.

No de téléphone d'un responsable communal atteignable le dimanche 10 février 2019 :